



Compte-rendu du CTMESR du 1er décembre 2015

Présidence : Mme Catherine GAUDY (DGRH du ministère).

Délégation de l'UNSA Education :

Stéphane LEYMARIE (Sup'Recherche-UNSA), Karim MEKHNECHE (A&I-UNSA).

Déclarations préalables

La CGT : fait 3 déclarations.

Le SNPTES : rappel aux usages vis-à-vis du plan de table et sur le fait qu'une organisation ne doit faire qu'une seule déclaration. Contre le RIFSEEP des personnels sociaux. Dénonce le court-circuitage des OS par la mise en place des 4 GT sur la simplification.

Au nom de l'UNSA Éducation, une déclaration est lue par Stéphane LEYMARIE centrée sur les attentats du 13 novembre (cf. annexe 1).

FO : exprime sa compassion aux victimes et salue les personnels des services publics mais ne confond pas l'union avec l'indivisibilité. Il ne peut y avoir de démocratie sans liberté syndicale. Vigilance sur le respect du droit syndical qui ne saurait être suspendu ou restreint. Rappel de son opposition à la réforme territoriale et à ce qui en découle. Rappel de son opposition au RIFSEEP et au texte sur l'usage des TICE dans le sup. Dénonce le choix d'associer la CPU aux discussions dans le cadre de l'agenda social. En résumé, FO votera contre l'ensemble des textes portés à l'ordre du jour.

FSU : condoléances aux victimes. Le sup a un rôle important à jouer pour transmettre tout en luttant contre les obscurantismes. Dénonce les dérives policières de ces derniers jours. La FSU n'acceptera pas la remise en cause des droits syndicaux. C'est une façon de montrer aux terroristes que nous ne renonçons pas à notre façon de vivre.

Suite aux déclarations des représentants du personnel, la directrice générale entre dans l'ordre du jour.

Suite à une saisine de SUD sur la publicité des décisions prises en CT, elle explique que les PV seront mise en ligne de manière systématique sur la plateforme collaborative.

SUD ajoute une demande pour un calendrier prévisionnel du CT. La DGRH dit qu'ils vont s'y employer. Ce n'est pas facile car cela bouge beaucoup et nous dépendons aussi des partenaires des autres ministères.

Approbation du PV du CT du 7 juillet. Une demande est faite pour que la liste des présents soit ajoutée aux PV.

Rappel des textes portés à l'ordre du jour : organisation et coordination inter-académique, D2RT, RIFSEEP personnels d'encadrement des EPSCP, RIFSEEP personnels sociaux, usage des TICE par les OS.

Décret relatif à l'organisation et à la coordination inter-académiques

Adapte l'organisation des services déconcentrés du MENESR au nouveau cadre de l'organisation territoriale, issu de la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral.

La liste des questions qui peuvent demander un travail partenarial sur lesquelles le recteur de région académique représente ses collègues est précisée dans l'article 8.

Le texte prévoit également les modalités de mutualisation de certains services et compétences, en particulier dans les régions pluri-académiques. Chaque recteur d'académie reste bien chancelier des universités.

La CFDT rappelle son attachement aux services rendus aux usagers. Demande un suivi local et national par le CT de la réorganisation des services dans les chancelleries. La même demande a été faite en CTMEN.

CGT : remarque concernant les CROUS qui ne sont pas pris en compte.

UNSA : Ce décret ne traite que de la "tête". Le recteur de région académique devient un "super Recteur". Le décret traite essentiellement du rapport entre ce "super recteur" avec ses collègues. L'éducation nationale s'adapte à l'organisation politique des nouvelles régions, le Recteur de Région Académique étant l'équivalent du Président de Région pour l'Education nationale. Les Recteurs peuvent décider de mettre en commun certains services : services mutualisés, ou services interrégionaux. Dans ce cadre, la création, obligatoire, d'un service mutualisé inter-académique de contrôle budgétaire et de légalité des établissements d'enseignement supérieur nous semble être une bonne chose. Cependant, des incertitudes demeurent relatives à l'organisation infra-académique et à l'organisation et la qualité du dialogue social. Nous voulons que la situation des personnels soit prioritairement prise en compte. Le projet que vous nous présentez va aux limites de la non-fusion... L'UNSA s'abstiendra sur ce décret, restant vigilante sur ces questions.

FSU : juge le décret avec sévérité.

Réponse : il y a des plans de rapprochement mais pas de suppression ou de mobilité forcée. C'est une mise en cohérence. Le dialogue est maintenu et renforcé.

UNSA : quand deux services seront mutualisés, il n'y aura pas deux chefs de service. Donc nous restons vigilants.

La DGRH : nonobstant les questions d'organigramme, il n'y a pas de projet sous-jacent de réduction d'emplois dans les services administratifs. Les mutualisations prévues sont de l'ordre de l'ESR en vue

de renforcer la professionnalisation et les compétences. Nous donnerons des éléments de suivi régulièrement en CT. Elle renvoie la CGT sur la question des CROUS au CNOUS sous l'égide duquel les questions se posent.

FO : de deux choses l'une. Soit il y a des déplacements de personnels et ils sont éligibles à la prime « PARE », soit vous prenez l'engagement qu'il n'y en aura pas.

Réponse : les rapprochements de services ne donnent pas forcément lieu à une entité géographique. Chaque recteur chancelier reste autorité fonctionnelle du service.

Examen des amendements FSU :

Adt. N°1 : suppression de l'article 1 qui fait référence à la délégalisation et serait sans objet selon la FSU.

Votes : Abstention UNSA (2) ; CFDT (2) ; Contre : SNPTES (3) ; Les autres Pour.

Adt 2 : Art. 8II. Ajout de « et les avis des instances consultatives »

Unanimité pour

Adt 3 : Art. 222-3-3 : propose de supprimer l'article.

Pour : SUD, CGT, FSU ; Abstentions : UNSA, SNPTES, CFDT ; Contre : FO

Adt 3bis : ajout de « après avis conforme de l'autorité ministérielle, et des instances concernées ».

Abstention : CFDT ; Le reste Pour.

Adt 4 : Art 222-3-4. : ajout consultation des CT avant mutualisation des services.

Pour : CFDT, SNPTES, FO, CGT, FSU, SUD ; 0 contre ; Abstention : UNSA

Adt 4 bis : Art. 222-3-5 : après avis conforme de l'autorité ministérielle.

Pour : SUD, CGT, UNSA, FSU ; Abstentions : Snptes, CFDT et FO

Adt 5 : suppression de l'article 222-3-8. Cavalier réglementaire.

Vote : Contre SNPTES ; Abstentions : CFDT ; le reste Pour.

Vote pour le texte non amendé : Pour : 0 ; Contre : SUD, CGT, FO, FSU ; Abst. : SNPTES, CFDT, UNSA.

Projet de décret relatif au D2RT

Adaptation à la loi ESR et à la réforme territoriale.

Amendements tardifs du SNPTES :

Adt n°1 : à l'article 6, demande de supprimer la limitation de durée d'occupation des fonctions (prévue à 6 ans dans le texte).

Pour : SNPTES (3) ; Contre : FSU (2), CFDT (2), UNSA (2), FO (1) ; Abstention : CGT (3), SUD (1).

Adt n°2 : à l'article 7, il souhaite ajouter le terme « technologie » à la liste des expériences professionnelles requises.

La FSU trouve choquante que dans l'énumération proposée il y ait un « ou », ce qui fait que le D2RT pourrait être dispensé d'avoir une compétence en matière de recherche. Il faut remplacer ce « ou » par un « et ».

Après modification, l'amendement est soumis au vote.

Adt n°2 : Contre : CGT, Abstentions : SUD, les autres Pour.

Vote sur le texte : 0 Pour ; Contre CGT, FO ; le reste vote en abstention.

RIFSEEP personnels de l'encadrement supérieur des EPSCP

Au nom de l'UNSA Éducation, une déclaration est lue par Karim Mekhneche.

Vous savez déjà ce que nous pensons de ce dispositif sur le fond, mais nous voulons en tirer le meilleur pour les personnels concernés. S'il ne s'agit pas dans un premier temps de gagner plus, il s'agit de gagner mieux, notamment au travers de l'équilibre IFSE/CIA. Il ne faut pas toutefois méconnaître le fait que certains des personnels de ce ministère sont entrés dans une logique interministérielle et d'autres non. Cela ne doit pas être un obstacle à la recherche qualitative du travail à conduire en commun mais cela ne doit pas être ignoré lorsqu'il s'agit de construire les logiques spécifiques aux corps concernés que nous appelons de nos vœux, celles des CIGEM.

Que le RIFSEEP soit commun à l'ensemble de l'encadrement des établissements publics dont les EPSCP et services de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est pour nous une bonne chose car c'est un élément de cohésion et d'équité entre les cadres exerçant des missions aux responsabilités comparables dans le respect des métiers de chacun. Qu'il s'agisse des AENESR, des DGS ou des Agents Comptables des EPSCP et surtout nous apprécions votre volontarisme pour une convergence avec les emplois de DGS et de SGA, il reste évidemment que les établissements autonomes que sont les EPSCP jouent le jeu de l'indemnitaire. Or, vous le savez ils sont très en-deçà pour toutes les catégories de personnels Biatss ! Nous avons des craintes évidentes que ce soit à deux vitesses. Le GT 5 dans le cadre de l'agenda social devrait nous donner des indications contenues dans les bilans sociaux...

Un étonnement : que les personnels d'encadrement des CROUS attendent le 1^{er} janvier 2017 pour rejoindre le nouveau régime indemnitaire.

L'UNSA se mettra en abstention comme au CTMEN pour l'ensemble des personnels d'encadrement supérieur.

Sur les CROUS, la directrice générale rappelle que le calendrier de travail est ce qu'il est sur le RIFSEEP. Nous étudions comment raccourcir le calendrier (courant 2016 mais pas encore déterminé).

Supautonome-FO : choqué par l'amplitude des indemnités présentées, de 1 à 15. Qui va décider de l'attribution ? Cela ne saurait relever que de la seule hiérarchie. Risque de clientélisme avec un pouvoir considérable qui pourrait aller jusqu'à transformer la situation financière d'un agent.

Abstentions : SNPTES, CFDT, UNSA. Les autres Contre.

RIFSEEP personnels sociaux

Vote bloqué sur les deux textes : 0 Pour ; **Unanimité Contre**

Le texte sera donc représenté dans un délai de 8 à 30 jours (en évitant le 24/12).

Conditions et modalités d'utilisation des TICE par les OS

Présentation par Stéphane Le Ray. 3 chapitres dont un plus spécifiquement sur le supérieur. Pas de commentaires des organisations syndicales. Tout a déjà été dit.

Examen des amendements :

SUD

Art. 1 : ajouter « sauf dispositions plus favorables aux OS »

Pour : SUD (1), CGT (3) ; Abstention : les autres.

FSU : Adts 1, 2 et 3 retirés.

Adt 4 : article 10

Pour la FSU il serait plus pertinent que les listes soient créées par l'administration plutôt que de recevoir des fichiers de personnels qui pourraient circuler ensuite.

Vote : Pour : FSU ; Les autres s'abstiennent.

Adt 5 retiré

Adt 6 : article 11. Visé à prendre en compte la dissolution, fusion ou changement de nom d'une OS afin que les listes de diffusion soient supprimées.

Selon la DGRH, cela relève de la circulaire d'application et non de l'arrêté.

Pour : FSU ; Contre : SNPTES ; les autres s'abstiennent.

Adt 7 : article 14 - il doit y avoir des instructions du ministre aux chefs d'établissements.

La DGRH renvoie aussi à la circulaire et estime que la demande est exaucée. C'est délicat de rappeler aux universités ce qu'elles doivent faire mais pas aux EPST. On ne peut pas scinder les deux types d'opérateurs.

Pour : FSU ; Les autres s'abstiennent.

Vote sur le texte dans sa globalité : Pour : SNPTES (3) ; Contre : tous les autres.

Question UNSA sur la dotation complémentaire aux catégories B et C.

Réponse DGRH : c'est dans la base des crédits alloués aux EPSCP.

Le CTMESR est levé à 11h20.

ANNEXES (pages suivantes) :

1. Déclaration liminaire de la délégation UNSA Éducation

Déclaration liminaire de l'UNSA Education

Après cette soirée effroyable du 13 novembre 2015 où la France a été une nouvelle fois touchée au cœur, à Paris, sa capitale ensanglantée, on ne peut que s'incliner face à tant de vies volées, de familles meurtries et de rescapés traumatisés.

Avec eux, nous souffrons ! À mesure que les témoignages affluent, ils nous frappent par leur simplicité, leur clarté, leur sobriété à décrire l'impensable. Et l'on ressent l'horreur vécue, l'on partage l'angoisse de toutes celles et de tous ceux qui, des heures durant, ont cherché désespérément à avoir des nouvelles d'un proche disparu.

Depuis, nous avons du mal à reprendre une activité normale mais, après la période de deuil que l'on doit à la mémoire des victimes dont les obsèques se poursuivent tandis que d'autres luttent encore à l'hôpital, il le faut. Il faut relever la tête pour faire face à la barbarie, pour porter bien haut les valeurs de la République et pour livrer bataille dans l'unité nationale.

Car c'est bien une guerre à laquelle nous sommes confrontés, une guerre au sens étymologique de « *polemos* » et dans une acception large du terme qui doit être entendu comme une lutte universelle pour la survie d'un modèle et pour la préservation de notre mode de vie. Quand des adeptes de l'obscurantisme le plus radical s'en prennent aveuglément aux français, à TOUS les français, sans distinction de couleur ou de religion, c'est bel et bien à la France et à ce qu'elle représente que la guerre est déclarée. Mais cette guerre n'est pas seulement militaire ou politique, elle est aussi, et même surtout, une guerre philosophique et idéologique.

C'est sur ce versant que la communauté universitaire et scientifique peut et doit se mobiliser pour prolonger dans une dimension intellectuelle rigoureuse les nombreuses questions que soulèvent ces événements tragiques. C'est à nous de faire triompher les thèses progressistes pour préserver notre lien social, notre conception du vivre ensemble, tout en dénonçant les raccourcis et en prévenant les risques d'amalgame.

La décence impose de voir par-delà les bannières et les nuances habituelles. Le seul étendard qui vaille vraiment d'être porté en pareilles circonstances est celui de la République et de nos libertés fondamentales.

C'est dans cet esprit de concorde que nous avons pris part au deuil national et que nous adressons nos pensées émues aux victimes ainsi qu'à leurs proches.

Compte rendu établi par Stéphane LEYMARIE (1^{er} décembre 2015).